

Le tir à l'arc est pratiqué au sein de notre association, à partir de 12 ans ;
« tous les enfants rêvent de se servir d'un arc. »

La puissance et la morphologie de chacun sont déterminantes
dans le choix de l'arc.

Pendant les séances d'initiation les débutants tirent
avec le matériel adapté, prêté par l'association.

Le tir à l'arc est une excellente école de maîtrise de soi.

Tout d'abord il pousse à se motiver ; on veut absolument mettre la flèche
dans le centre de la cible. Il faut viser juste, bien se concentrer et à l'extérieur
penser au vent, à la lumière, puis il faut tirer au bon moment. Les sensations sont
intenses, c'est à ce moment là que tout se joue, en une fraction de seconde.

**La concentration, la volonté, l'équilibre,
la maîtrise de soi, la précision sont des qualités indispensables,
acquises avec la pratique du tir**

Alors pourquoi ne pas essayer ?

LES SEANCES

Voir planning au verso :

Débutants 2022 : si nombre suffisant, à partir du **samedi 24 septembre**

**Attention: ce jour-là, pour les jeunes, un test d'aptitude validera, ou non,
l'inscription.**

NOTA : Nous sommes tributaires des séances exceptionnelles,
programmées dans la salle polyvalente. Celles ci peuvent entraîner l'annulation
de certaines de nos activités.
Nous nous en excusons par avance.



Informations Générales

Comment adhérer :

Vous pouvez bénéficier d'une séance gratuite
pour découvrir et choisir.

Une fois le choix effectué, vous devez vous présenter
au siège de l'association, aux heures de permanence avec :

- le montant de l'adhésion et de la participation à l'activité
- le certificat médical d'aptitude (ou de non contre indication)

*Attention : Le certificat médical doit indiquer avec précision la ou les
disciplines que vous désirez pratiquer. N'hésitez pas à demander à votre
médecin de mentionner les différentes activités que nous vous proposons
et que votre état de santé vous permettrait de pratiquer,
même si dans l'immédiat une seule de ces activités est envisagée.*

Tarifs annuels pour la saison : 2022 - 2023

1) l'adhésion : 40 €/an

Comprend la licence + l'assurance

L'adhésion est obligatoire pour toute participation à une activité
ou à une manifestation organisée par l'association.

2) Participation à l'activité : 50 €/an *

Le règlement doit être effectué de préférence par chèque

Assurance :

L'association a souscrit auprès de la MAIF un contrat d'assurance
multi garanties qui couvre chacun des adhérents pendant l'activité.

Une documentation sur le contrat d'assurance souscrit
est à la disposition des adhérents.

* Nota : pour les sorties culturelles seule l'adhésion est nécessaire